
143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX

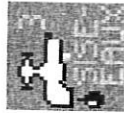
Tél : 01 30 97 68 28 Fax : 01 39 49 48 10

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2016

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SY DES YVELINES**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : BEYNES ST SANTIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ANDELU	en totalité	470
AUTEUIL LE ROI	en totalité	904
AUTOUILLET	La Marechalerie	28
BAZOCHES SUR GUYONNE	sauf Les Houveaux	493
BEYNES	sauf gendarmerie nationale	7 567
LES MESNULS	bas et centre (80%) et sauf SCI ARES	698
MARCQ	bas de marcq	172
MAREIL LE GUYON	en totalité	358
MAREIL SUR MAULDRE	sauf chemin du pont de la Falaise	1 727
MERE	Sud-Ouest (10%)	170
MONTAINVILLE	en totalité	523
MONTFORT L'AMAURY	Bourg (80%)	2 372
NEAUPHLE LE VIEUX	sauf Cressay	653
SAULX MARCHAIS	en totalité	915
VICQ	en totalité	358
	Population totale :	17 408

Unité de distribution : ELANCOURT

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	Elancourt (78%)	20 247
	Population totale :	20 247

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : ELANCOURT VILLEPARC

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	quartier Villeparc (2%)	259
	Population totale :	259

Unité de distribution : ELANCOURT ZAC DES COTES

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ELANCOURT	zac des côtes	259
	Population totale :	259

Unité de distribution : GAMBAIS LE BOULAY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BAZAINVILLE	Bourg (35%)	506
GAMBAIS	en totalité	2 414
MAULETTE	en totalité	872
	Population totale :	3 792

Unité de distribution : GOUPILLIERES THOIRY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
AUTOUILLET	en totalité	441
FLEXANVILLE	en totalité	588
GOUPILLIERES	en totalité	512
MARCQ	sauf bas de Marcq	576
THOIRY	en totalité	1 334
VILLIERS LE MAHIEU	en totalité	695
	Population totale :	4 146

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
AUFFARGIS	Hameau des Brûlins	19
BAZOUCHES SUR GUYONNE	Les Houveaux	73
BOISSY SANS AVOIR	en totalité	606
GALLUIS	en totalité	1 137
GAMBAISEUIL	en totalité	66
GARANCIERES	sauf Château du Breuil	2 365
GROSROUVRE	en totalité	937
LA QUEUE LES YVELINES	en totalité	2 183
LE MESNIL SAINT DENIS	en totalité	6 684
LE PERRY EN YVELINES	en totalité	6 734
LES ESSARTS LE ROI	en totalité	6 807
LES MESNULS	les hauts (20%)	174
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	en totalité	917
LEVIS SAINT NOM	en totalité	1 653
MAGNY LES HAMEAUX	sauf quartier Nortel Matra	9 044
MERE	sauf Sud-Ouest	1 531
MILLEMONT	en totalité	245
MILON LA CHAPELLE	en totalité	262
MONTFORT L'AMAUROY	sauf les hauts (20%)	593
SAINT FORGET	en totalité	494
SAINT LAMBERT DES BOIS	sauf usine d'eau embouteillée	448
SAINT REMY L'HONORE	en totalité	1 430
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	en totalité	726
Population totale :		45 128

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
MAGNY LES HAMEAUX	Quartier Nortel Matra	91
	Population totale :	91

Unité de distribution : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
MAREIL SUR MAULDRE	chemin du pont de la Falaise	17
NEAUPHLE LE VIEUX	hameau de Cressay	307
	Population totale :	324

Unité de distribution : ORGERUS SAINT MARTIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BAZAINVILLE	sauf bourg	941
BEHOUST	en totalité	470
MAULE	Beaurepair, Bois Henry, Palmort	57
ORGERUS	sauf ferme de Moyencourt	2 316
OSMOY	en totalité	357
PRUNAY LE TEMPLE	en totalité	436
RICHEBOURG	en totalité	1 548
SAINT MARTIN DES CHAMPS	en totalité	318
TACOIGNIERES	en totalité	1 039
	Population totale :	7 482

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

Unité de distribution : ROSAY BOINVILLIERS

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BOINVILLIERS	en totalité	282
ROSAY	Bourg	278
	Population totale :	560

Unité de distribution : ROSAY HAMEAU DE SAINT CORENTIN

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
ROSAY	Hameau de Saint Corentin	87
	Population totale :	87

Unité de distribution : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	sauf hameau des 100 arpents	1 554
	Population totale :	1 554

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) d'eau souterraine (source, puits, forage...) ou prise d'eau superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP)

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution : BEYNES ST SANTIN

Population desservie: 17386 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES GOUPILLIERES THOIRY USINE LA CHAPELLE VILLIERS USINE LES BISMES	000166	CAP	2		
	000633	UDI	1	Permanent	59%
	000685	TTP	2		
	000795	TTP	1	Permanent	35%
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	2		
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	2		
LES ESSARTS- LES 4 PILIERS	001180	UDI	1	Permanent	6%
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	2		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : ELANCOURT

Population desservie: 20506 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F MEZIERES A10 AUBER	000037	CAP	2		
F MEZIERES A11 AUBER	000038	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P5 AUBER	000056	CAP	2		
F GARGENVILLE A7 AUBER	000057	CAP	2		
F AUBERGENVILLE A6 AUBER	000058	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P3 AUBER	000059	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE B1 AUBER	000062	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C5 AUBER	000063	CAP	2		
F AUBERGENVILLE P2 AUBER	000064	CAP	2		
F AUBERGENVILLE A2 AUBER	000066	CAP	2		
F GARGENVILLE A3 AUBER	000067	CAP	2		
F EPONE A5 AUBER	000068	CAP	2		
F GARGENVILLE A8 AUBER	000069	CAP	2		
F AUBERGENVILLE LA FERME AUBER	000070	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C13 AUBER	000074	CAP	2		
F LES MUREAUX C7 AUBER	000075	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C6 AUBER	000076	CAP	2		
F LES MUREAUX C4 AUBER	000077	CAP	2		
F LES MUREAUX C3 AUBER	000078	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE C1 AUBER	000080	CAP	2		

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

F FLINS SUR SEINE P1 AUBER	000081	CAP	2
F EPONE P4 AUBER	000082	CAP	2
F MEZIERES A9 AUBER	000083	CAP	2
F GARGENVILLE A4 AUBER	000086	CAP	2
F EPONE A12 AUBER	000087	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B3 AUBER	000089	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B4 AUBER	000090	CAP	2
F FLINS SUR SEINE B5 AUBER	000091	CAP	2
F MEZIERES A14 AUBER	000097	CAP	2
F CROISSY SEVESC P5	000182	CAP	2
F CROISSY SEVESC P11	000184	CAP	2
F CROISSY RUE DES PONTS F2	000186	CAP	2
F CROISSY RUE DES PONTS F1	000189	CAP	2
F CROISSY SEVESC P4	000195	CAP	2
F CROISSY SEVESC P8	000196	CAP	2
F CROISSY SEVESC P7	000197	CAP	2
F CROISSY SEVESC P6	000198	CAP	2
F CROISSY F XIII	000216	CAP	2
F CROISSY F XIV	000217	CAP	2
F CROISSY F XV	000218	CAP	2
F CROISSY SEVESC P2	000224	CAP	2
F CROISSY SEVESC P12	000225	CAP	2
F CROISSY SEVESC P1BIS	000226	CAP	2
F CROISSY SEVESC P9	000227	CAP	2

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

F CROISSY SEVESC P10	000228	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	30%
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	1	Permanent	51%
USINE LOUVECIENNES	000708	TTP	1	Permanent	19%
F EPONE A15 AUBER	001035	CAP	2		
F FLINS SUR SEINE B2BIS AUBER	001144	CAP	2		

Unité de distribution : ELANCOURT VILLEPARC

Population desservie : 262 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX	000785	TTP	2		
MAUREPAS-JOUARS	001126	UDI	1	Permanent	100%
MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE	001717	TTP	2		

Unité de distribution : ELANCOURT ZAC DES COTES

Population desservie : 262 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
TRAPPES ZI	000538	UDI	2		
ST QUENTIN EN YVELINES	000614	UDI	1	Permanent	100%
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	2		
USINE LOUVECIENNES	000708	TTP	2		

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : GAMBAIS LE BOULAY

Population desservie: 3747 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
USINE LES BISMES	000795	TTP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	55%
LES ESSARTS- LES 4 PILIERS	001180	UDI	1	Permanent	45%
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	2		

Unité de distribution : GOUPILLIERES THOIRY

Population desservie: 4049 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ROSAY F2 EAU BRUTE	000132	CAP	2		
S ROSAY F1 EAU BRUTE	000134	CAP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	1	Permanent	81%
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	19%
ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE	003460	TTP	2		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Population desservie: 44804 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	000166	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY SONDARALP	000235	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY TOUSSAC	000241	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P4	000243	CAP	2		
F VILLIERS CRESSAY P6	000244	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	14%
USINE LES BISMES	000795	TTP	1	Permanent	76%
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		
MELANGE 4 FORAGES CRESSAY	001716	TTP	1	Permanent	10%

Unité de distribution : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Population desservie: 90 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
MORSANG/SEINE USINE (91)	000891	TTP	1	Permanent	50%
VIRY-CHATILLON USINE (91)	001143	TTP	1	Permanent	50%

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Population desservie: 313 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	000166	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F3	000236	CAP	2		
F VILLIERS LA CHAPELLE F2	000237	CAP	2		
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	1	Permanent	15%
USINE LES BISMES	000795	TTP	1	Permanent	85%
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	001021	CAP	2		

Unité de distribution : ORGERUS SAINT MARTIN

Population desservie: 7503 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
F ROSAY F2 EAU BRUTE	000132	CAP	2		
S ROSAY F1 EAU BRUTE	000134	CAP	2		
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	000151	CAP	2		
RESERVOIR DE SAINT MARTIN	000798	TTP	1	Permanent	15%
F ST LUBIN DE LA HAYE (28)	001107	TTP	1	Permanent	85%
ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE	003460	TTP	2		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : ROSAY BOINVILLIERS

Population desservie: 554 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S ROSAY F1 EAU BRUTE	000134	CAP	2		
DAMMARTIN EN SERVE	000417	UDI	1	Occasionnel	27%
F DAMMARTIN EAU TRAITEE	000843	TTP	2		
S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE	000853	TTP	1	Permanent	73%

Unité de distribution : ROSAY HAMEAU DE SAINT CORENTIN

Population desservie: 88 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
ARNOUVILLE HAMEAU ST LEONARD	001316	UDI	1	Permanent	100%
ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE	003460	TTP	2		

Unité de distribution : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Population desservie: 1548 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
VILLIERS SAINT FREDERIC	000593	UDI	1	Permanent	100%
USINE LA CHAPELLE VILLIERS	000685	TTP	2		
USINE DE FLINS REFOULEMENT	000687	TTP	2		

Nota: S = source, F = forage

Situation administrative des captages d'eau

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Le Plan Régional Santé Environnement 2 indique que les captages alimentant plus de 15000 habitants doivent être protégés d'ici 2015.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du distributeur.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service Contrôle et Sécurité Sanitaires des Milieux de la Direction Territoriale des Yvelines.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; la Mission interservice de l'eau (MISE) fait office de guichet unique.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	DUO MAREIL-BISME B1B2	MAREIL SUR MAULDRE	30/03/2000	01/03/2003	22/09/2004	26/06/2006	21/04/2008
F ROSAY F2 EAU BRUTE	FORAGE	ROSAY	12/04/2006	18/12/2013			
S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	SOURCE	MAREIL SUR MAULDRE	30/03/2000	01/03/2003	22/09/2004	26/06/2006	21/04/2008
S ROSAY F1 EAU BRUTE	SOURCES	ROSAY	12/04/2006	18/12/2013			

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute: avant tout traitement),
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
2	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
04/04/16	00159975	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	C	C
26/10/16	00164834	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : F ROSAY F2 EAU BRUTE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
24/05/16	00160921	ROSAY	F ROSAY F2 SAUR EAU BRUTE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
22/06/16	00161952	MAREIL SUR MAULDRE	S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : S ROSAY F1 EAU BRUTE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/16	00159806	ROSAY	S ROSAY F1 EAU BRUTE	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : RESERVOIR DE SAINT MARTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
7	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/02/16	00158822	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
04/04/16	00159977	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
22/06/16	00161950	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
22/06/16	00161955	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	S	C
24/08/16	00163263	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
26/10/16	00164836	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C
19/12/16	00165867	SAINT MARTIN DES CHAMPS	ROSAY F1 + F2/SAINT LUBIN 28	C	C

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : ROSAY MÉLANGE F1 F2 EAU TRAITEE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
6	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/02/16	00158821	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
04/04/16	00159978	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
22/06/16	00161951	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
24/08/16	00163264	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
26/10/16	00164835	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C
19/12/16	00165877	ROSAY	ROSAY MÉLANGE F1 F2 USINE ET	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : S ROSAY F1 CGE EAU TRAITÉE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
4	100,0 %	75,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
13/06/16	00161472	ROSAY	S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE	C	C
28/06/16	00161957	ROSAY	S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE	C	N
28/06/16	00161958	ROSAY	S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE	S	C
19/12/16	00165878	ROSAY	S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE LES BISMES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
13	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
12/01/16	00157835	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
08/02/16	00158467	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
07/03/16	00159299	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
04/04/16	00159976	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
08/06/16	00161400	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
22/06/16	00161954	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
30/06/16	00161850	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
20/07/16	00162355	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
24/08/16	00163359	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
22/09/16	00163953	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
26/10/16	00164692	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
07/11/16	00164977	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C
19/12/16	00165870	MAREIL SUR MAULDRE	USINE LES BISMES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : BEYNES ST SANTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
35	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
07/01/16	00157695	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
01/02/16	00158458	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
08/02/16	00158465	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
10/03/16	00159345	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
21/03/16	00159641	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
05/04/16	00159910	BAZOCHES SUR GUYONNE	POINT MOBILE BAZOCHES	C	C
12/04/16	00160073	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
20/04/16	00160301	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
03/05/16	00160512	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
17/05/16	00160680	LES MESNULS	POINT MOBILE LES MESNULS	C	C
20/05/16	00161157	MAREIL LE GUYON	POINT MOBILE MAREIL LE GUYON	C	C
27/05/16	00161037	AUTEUIL LE ROI	POINT MOBILE AUTEUIL	C	C
02/06/16	00161144	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
02/06/16	00161156	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
07/06/16	00161284	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
01/07/16	00161858	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
23/08/16	00163231	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
01/09/16	00163407	BAZOCHES SUR GUYONNE	POINT MOBILE BAZOCHES	C	C
05/09/16	00163501	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
12/09/16	00163665	VICQ	POINT MOBILE VICQ	C	C
14/09/16	00163759	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : BEYNES ST SANTIN

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
16/09/16	00163807	SAULX MARCHAIS	POINT MOBILE SAULX MARCHAIS	C	C
22/09/16	00163952	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
26/09/16	00163998	ANDELU	POINT MOBILE ANDELU	C	C
28/09/16	00164024	NEAUPHLE LE VIEUX	POINT MOBILE NEAUPHLE LE VIEUX	C	C
30/09/16	00164074	MONTAINVILLE	POINT MOBILE MONTAINVILLE	C	C
06/10/16	00164234	AUTEUIL LE ROI	POINT MOBILE AUTEUIL	C	C
13/10/16	00164423	VICQ	POINT MOBILE VICQ	C	C
20/10/16	00164596	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
28/10/16	00164759	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
04/11/16	00164877	MAREIL SUR MAULDRE	POINT MOBILE MAREIL/MAULDRE	C	C
10/11/16	00165024	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C
18/11/16	00165143	MAREIL LE GUYON	POINT MOBILE MAREIL LE GUYON	C	C
30/11/16	00165456	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT L'AMAURY	C	C
09/12/16	00165614	BEYNES	POINT MOBILE BEYNES	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ELANCOURT

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
40	100,0 %	100,0 %

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
07/01/16	00157701	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
20/01/16	00158060	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/01/16	00158207	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
01/02/16	00158461	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
08/02/16	00158471	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
15/02/16	00158594	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
22/02/16	00158772	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
10/03/16	00159349	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
17/03/16	00159560	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
24/03/16	00159731	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
05/04/16	00159907	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
12/04/16	00160074	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
20/04/16	00160299	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
10/05/16	00160597	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
20/05/16	00161158	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/05/16	00161041	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
03/06/16	00161442	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
10/06/16	00161385	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
21/06/16	00161634	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
28/06/16	00161831	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
06/07/16	00162095	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ELANCOURT

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
13/07/16	00162182	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
21/07/16	00162400	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
26/07/16	00162510	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
01/08/16	00162742	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
22/08/16	00163223	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
29/08/16	00163362	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
02/09/16	00163429	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
14/09/16	00163760	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/09/16	00164012	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
06/10/16	00164235	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
13/10/16	00164418	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
20/10/16	00164597	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
27/10/16	00164743	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
04/11/16	00164879	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
18/11/16	00165144	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
25/11/16	00165365	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
07/12/16	00165568	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
19/12/16	00165873	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C
26/12/16	00165978	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ELANCOURT VILLEPARC

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
10/03/16	00159352	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C
03/06/16	00161443	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C
09/11/16	00164995	ELANCOURT	POINT MOBILE ELANCOURT VILLEPARC	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ELANCOURT ZAC DES COTES

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
2	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
10/03/16	00159353	ELANCOURT	ELANCOURT ZAC DES COTES PT MOBILE	C	C
27/09/16	00164039	ELANCOURT	ELANCOURT ZAC DES COTES PT MOBILE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : GAMBAIS LE BOULAY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
11	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
18/02/16	00158714	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
14/04/16	00160162	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
18/05/16	00160736	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C
26/05/16	00161243	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
31/05/16	00161172	BAZAINVILLE	POINT MOBILE BAZAINVILLE BOURG	C	C
06/06/16	00161341	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
18/08/16	00163125	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
28/10/16	00164749	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
15/11/16	00165093	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
01/12/16	00165471	GAMBAIS	POINT MOBILE GAMBAIS	C	C
14/12/16	00165740	MAULETTE	POINT MOBILE MAULETTE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : GOUPILLIERES THOIRY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
12	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/16	00158014	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
03/05/16	00160510	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
06/06/16	00161340	FLEXANVILLE	POINT MOBILE FLEXANVILLE	C	C
06/06/16	00161349	FLEXANVILLE	POINT MOBILE FLEXANVILLE	S	C
15/06/16	00161613	MARCQ	POINT MOBILE MARCQ	C	C
12/07/16	00162231	AUTOUILLET	POINT MOBILE AUTOUILLET	C	C
08/09/16	00163622	GOUPILLIERES	POINT MOBILE GOUPILLIERES	C	C
29/09/16	00164070	THOIRY	POINT MOBILE THOIRY	C	C
12/10/16	00164405	VILLIERS LE MAHIEU	POINT MOBILE VILLIERS LE M	C	C
31/10/16	00164837	MARCQ	POINT MOBILE MARCQ	C	C
01/12/16	00165472	FLEXANVILLE	POINT MOBILE FLEXANVILLE	C	C
14/12/16	00165745	VILLIERS LE MAHIEU	POINT MOBILE VILLIERS LE M	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
88	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/01/16	00157630	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
08/01/16	00157708	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
11/01/16	00157820	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
15/01/16	00157919	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
21/01/16	00158073	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C
26/01/16	00158177	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C
01/02/16	00158462	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
05/02/16	00158382	SAINT FORGET	POINT MOBILE SAINT FORGET	C	C
11/02/16	00158522	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
15/02/16	00158597	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
18/02/16	00158709	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
22/02/16	00158766	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
04/03/16	00158989	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT HAUT 20%	C	C
09/03/16	00159318	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
14/03/16	00159471	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
16/03/16	00159536	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
18/03/16	00159573	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
22/03/16	00159657	GROSROUVRE	POINT MOBILE GROSROUVRE	C	C
25/03/16	00159749	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
30/03/16	00159831	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
07/04/16	00160001	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/04/16	00160155	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
21/04/16	00160319	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
28/04/16	00160431	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
02/05/16	00160455	VIEILLE EGLISE EN YVELINES	POINT MOBILE VIEILLE EGLISE	C	C
04/05/16	00160525	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
06/05/16	00160550	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
06/05/16	00160559	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	S	C
16/05/16	00160667	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
19/05/16	00160751	SAINT LAMBERT DES BOIS	POINT MOBILE ST LAMBERT DES B	C	C
20/05/16	00161159	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
23/05/16	00160860	MILON LA CHAPELLE	POINT MOBILE MILON	C	C
25/05/16	00160935	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
27/05/16	00161038	SAINT REMY L'HONORE	POINT MOBILE ST REMY L HONORE	C	C
30/05/16	00161169	GAMBAISEUIL	POINT MOBILE GAMBAISEUIL	C	C
31/05/16	00161171	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
03/06/16	00161445	BOISSY SANS AVOIR	POINT MOBILE BOISSY SANS AVOIR	C	C
06/06/16	00161267	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
08/06/16	00161356	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	C	C
08/06/16	00161366	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	S	C
10/06/16	00161390	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
13/06/16	00161604	GROSROUVRE	POINT MOBILE GROSROUVRE	C	C
17/06/16	00161620	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	POINT MOBILE LE TREMBLAY	C	C
21/06/16	00161635	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
23/06/16	00161762	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
27/06/16	00161773	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
06/07/16	00162089	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
13/07/16	00162186	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
21/07/16	00162404	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
01/08/16	00162747	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
05/08/16	00162855	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
11/08/16	00162948	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
17/08/16	00163115	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
18/08/16	00163129	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
23/08/16	00163241	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
23/08/16	00163242	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
24/08/16	00163262	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
30/08/16	00163365	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
02/09/16	00163430	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
06/09/16	00163519	LE PERRY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRY	C	C
09/09/16	00163635	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C
12/09/16	00163669	SAINT REMY L'HONORE	POINT MOBILE ST REMY L HONORE	C	C
15/09/16	00163789	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
21/09/16	00163942	SAINT FORGET	POINT MOBILE SAINT FORGET	C	C
21/09/16	00163949	SAINT FORGET	POINT MOBILE SAINT FORGET	S	C
21/09/16	00163950	SAINT FORGET	POINT MOBILE SAINT FORGET	S	C
26/09/16	00163999	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
29/09/16	00164069	MILLEMONT	POINT MOBILE MILLEMONT	C	C
06/10/16	00164250	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
10/10/16	00164323	MILON LA CHAPELLE	POINT MOBILE MILON	C	C
17/10/16	00164510	LEVIS SAINT NOM	POINT MOBILE LEVIS ST NOM	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : **UNITE DE DISTRIBUTION**
 Nom de l'installation : **LES ESSARTS- LES 4 PILIERS**

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
21/10/16	00164617	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
25/10/16	00164685	LE PERRAY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRAY	C	C
31/10/16	00164788	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
07/11/16	00164925	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
10/11/16	00165028	LE PERRAY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRAY	C	C
15/11/16	00165096	LA QUEUE LES YVELINES	POINT MOBILE LA QUEUE LES Y	C	C
21/11/16	00165238	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
30/11/16	00165457	GARANCIERES	POINT MOBILE GARANCIERES	C	C
01/12/16	00165460	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY LES HAMEAUX	C	C
05/12/16	00165540	MERE	POINT MOBILE MERE	C	C
09/12/16	00165620	GALLUIS	POINT MOBILE GALLUIS	C	C
12/12/16	00165681	LES ESSARTS LE ROI	POINT MOBILE LES ESSARTS	C	C
15/12/16	00165773	LE MESNIL SAINT DENIS	POINT MOBILE MESNIL ST DENIS	C	C
19/12/16	00165871	LE PERRAY EN YVELINES	POINT MOBILE LE PERRAY	C	C
22/12/16	00165957	MONTFORT L'AMAURY	POINT MOBILE MONTFORT HAUT 20%	C	C
26/12/16	00165979	LE TREMBLAY SUR MAULDRE	POINT MOBILE LE TREMBLAY	C	C
29/12/16	00166018	GROSROUVRE	POINT MOBILE GROSROUVRE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : MAGNY LES HAMEAUX RD 36

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
23/03/16	00159725	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C
06/07/16	00162081	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C
07/11/16	00164926	MAGNY LES HAMEAUX	POINT MOBILE MAGNY RD 36	C	C

C = conforme, N = non conforme, S = sans objet, D = conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
4	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
02/02/16	00158307	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C
16/06/16	00161542	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C
06/10/16	00164316	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	C	C
17/10/16	00164458	NEAUPHLE LE VIEUX	NEAUPHLE HAMEAU CRESSAY PT MOBILE	S	C

C = conforme, N = non conforme, S = sans objet, D = conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ORGERUS SAINT MARTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
23	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/16	00158013	ORGERS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
21/01/16	00158067	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
18/02/16	00158719	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
15/03/16	00159488	ORGERS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
23/03/16	00159726	BAZAINVILLE	BAZAINVILLE (ORGERS) ECOLE	C	C
01/04/16	00159843	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
14/04/16	00160153	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
06/06/16	00161339	SAINT MARTIN DES CHAMPS	POINT MOBILE ST MARTIN DES C	C	C
15/06/16	00161614	ORGERS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
23/06/16	00161763	BEHOUST	POINT MOBILE BEHOUST	C	C
25/07/16	00162494	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
25/07/16	00162500	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	S	C
04/08/16	00162829	ORGERS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
04/08/16	00162839	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
12/10/16	00164409	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
28/10/16	00164750	ORGERS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C
28/10/16	00164751	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
09/11/16	00165004	OSMOY	POINT MOBILE OSMOY	C	C
15/11/16	00165097	BAZAINVILLE	BAZAINVILLE (ORGERS) ECOLE	C	C
15/11/16	00165099	RICHEBOURG	POINT MOBILE RICHEBOURG	C	C
24/11/16	00165336	PRUNAY LE TEMPLE	POINT MOBILE PRUNAY LE TEMPLE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ORGERUS SAINT MARTIN

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
01/12/16	00165478	TACOIGNIERES	POINT MOBILE TACOIGNIERES	C	C
14/12/16	00165751	ORGERUS	POINT MOBILE ORGERUS	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ROSAY BOINVILLIERS

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
33	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/01/16	00157672	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	C	C
05/01/16	00157675	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
05/01/16	00157728	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
03/02/16	00158368	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	C	C
03/02/16	00158400	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
18/02/16	00158721	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
15/03/16	00159809	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
15/03/16	00159810	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
11/04/16	00160192	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	C	C
11/04/16	00160196	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
11/04/16	00160197	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
12/05/16	00160664	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
12/05/16	00160665	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
02/06/16	00161138	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	C	C
02/06/16	00161153	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	C	C
02/06/16	00161251	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	C	C
02/06/16	00161252	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
02/06/16	00161253	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
04/07/16	00162072	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
04/07/16	00162073	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
05/08/16	00162856	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C

C = conforme, N = non conforme, S = sans objet, D = conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ROSAY BOINVILLIERS

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/08/16	00162861	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
26/09/16	00164001	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	C	C
26/09/16	00164008	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
26/09/16	00164009	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
06/10/16	00164253	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
06/10/16	00164254	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
07/11/16	00164931	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	C	C
07/11/16	00164934	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
07/11/16	00164979	ROSAY	POINT MOBILE ROSAY	S	C
13/12/16	00165704	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	C	C
13/12/16	00165708	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C
13/12/16	00165739	BOINVILLIERS	POINT MOBILE BOINVILLIERS	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ROSAY HAMEAU DE SAINT CORENTIN

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
3	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
03/02/16	00158367	ROSAY	POINT MOBILE HAMEAU DE ST CORENTIN	C	C
26/09/16	00164003	ROSAY	POINT MOBILE HAMEAU DE ST CORENTIN	C	C
07/11/16	00164920	ROSAY	POINT MOBILE HAMEAU DE ST CORENTIN	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ST GERMAIN DE LA GRANGE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
8	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
01/02/16	00158459	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
07/04/16	00159996	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
03/05/16	00160515	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
16/06/16	00161540	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
07/07/16	00162216	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
17/08/16	00163031	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
10/10/16	00164331	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C
15/12/16	00165768	SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	PT MOBILE ST GER DE LA GRANGE	C	C

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution), S = sans traitement

CAP F MAREIL MAULDRE B2 LES BISMES

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	4	7,20	7,24	7,30		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	2	0,00	0,22	0,43		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	2	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	2	4	13	21	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	2	42	42	42	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	2	77	78	78	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	2	0,27	0,29	0,31		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	2	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	2	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	2	39	39	40	100	
ATRX	Atrazine	µg/l	B	2	0,04	0,04	0,04	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	2	0,07	0,07	0,07	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	2	0,00	0,01	0,02	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

F ROSAY F2 EAU BRUTE									
CAP									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,50	7,55	7,60		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	B	1	0,31	0,31	0,31		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1	3	3	3	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	1	32	32	32	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	1	55	55	55	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	0,72	0,72	0,72		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	1	21	21	21	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	1	0,01	0,01	0,01	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,07	0,07	0,07	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP		S MAREIL MAULDRE B1 LES BISMES							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,20	7,40	7,60		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	1	0,00	0,00	0,00		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1	1	1	1	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	1	37	37	37	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	1	69	69	69	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	0,30	0,30	0,30		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	1	42	42	42	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	1	0,03	0,03	0,03	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,08	0,08	0,08	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,02	0,02	0,02	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP	S ROSAY F1 EAU BRUTE
-----	----------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,20	7,30	7,40		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	1	0,17	0,17	0,17		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	1	0	0	0	20000	
CL	Chlorures	mg/L	B	1	27	27	27	200	
SO4	Sulfates	mg/L	B	1	33	33	33	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	1	0,39	0,39	0,39		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	1	24	24	24	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,08	0,08	0,08	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	RESERVOIR DE SAINT MARTIN								
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	13	7,20	7,56	7,75		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	6	36	37	38		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	6	0,00	0,39	1,70		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	29	29	32		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	41	43	46		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	3	0,36	0,45	0,51	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	23	26	29	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,01	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,02	0,03	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	ROSAY MELANGE F1 F2 EAU TRAITEE									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES	
PH	pH	unité pH	T1	12	7,10	7,33	7,55			
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	6	36	38	40			
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	6	0,00	0,14	0,28			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0		
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0		
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	29	31	32			
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	44	48	52			
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0			
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	3	0,54	0,56	0,59	1,5		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	20	22	23	50		
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1		
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,01	0,02	0,1		
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP		S ROSAY F1 CGE EAU TRAITÉE							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	6	7,00	7,30	7,50		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	2	33	33	34		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	3	0,11	0,26	0,43		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	3	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	2	27	27	28		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	2	33	33	33		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	1	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	1	0,42	0,42	0,42	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	3	24	26	28	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	1	0,02	0,02	0,02	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	1	0,11	0,11	0,11	0,1	Hors limites!
SMZ	Simazine	µg/l	T1	1	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP		USINE LES BISMES								
CODE DU PARAMETRE		LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH		pH	unité pH	T1	25	7,00	7,34	7,60		
TH		Titre hydrotimétrique	°f	T1	12	38	40	42		
TURBNFU		Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	13	0,00	0,21	0,77		
STRF		Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
ECOLI		Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
CL		Chlorures	mg/L	T1	12	41	42	47		
SO4		Sulfates	mg/L	T1	12	73	76	82		
ALTMICR		Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	0	0		
FMG		Fluorures mg/L	mg/L	T1	4	0,25	0,28	0,30	1,5	
NH4		Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00		
NO2		Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3		Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	13	38	40	41	50	
ATRZ		Atrazine	µg/l	T1	4	0,00	0,01	0,02	0,1	
ADET		Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,02	0,03	0,04	0,1	
SMZ		Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,01	0,1	

UDI		BEYNES ST SANTIN							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unitépH	T	68	7,20	7,59	8,00		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	33	0,00	0,13	0,33		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	35	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	35	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	33	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI		ELANCOURT							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	79	6,90	7,52	7,85		
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	39	0,00	0,14	0,41		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	40	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	40	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	39	12	20	56		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	39	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI		ELANCOURT VILLEPARC							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	6	7,20	7,52	7,75		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	3	0,17	0,17	0,17		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

UDI		ELANCOURT ZAC DES COTES							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	4	7,40	7,56	7,80		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	2	0,10	0,12	0,14		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	2	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	2	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	2	14	16	18		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	2	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI		GAMBAIS LE BOULAY							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	22	6,80	7,30	7,55		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	11	0,10	0,16	0,27		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	11	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI		GOUPIILLIERES THOIRY							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	23	7,00	7,41	7,80		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	11	0,00	0,16	0,67		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	11	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	11	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI LES ESSARTS- LES 4 PILIERS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	169	7,00	7,36	7,75		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	84	0,00	0,27	2,80		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	84	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	84	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	81	0,00	0,00	0,07		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	4	0,00	0,00	0,00	0,5	

UDI MAGNY LES HAMEAUX RD 36

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	6	7,70	7,82	8,00		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	3	0,00	0,12	0,18		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	3	17	21	25		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	7	7,20	7,34	7,50		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	4	0,15	0,72	2,40		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

UDI ORGERUS SAINT MARTIN

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	45	6,80	7,20	7,50		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	22	0,00	0,15	0,36		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	22	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	22	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	22	0,00	0,00	0,06		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	2	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

UDI	ROSAY BOINVILLIERS									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES	
PH	pH	unité pH	T	39	7,20	7,56	8,10			
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	7	0,00	0,11	0,25			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	9	0	0	0	0		
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	9	0	0	0	0		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	7	0,00	0,00	0,00			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5		
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	12	0,00	0,00	0,01	0,1		
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	12	0,00	0,03	0,07	0,1		

UDI		ROSAY HAMEAU DE SAINT CORENTIN							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	6	7,10	7,36	7,55		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	3	0,00	0,12	0,22		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	3	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	3	0,00	0,00	0,00		

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

UDI	ST GERMAIN DE LA GRANGE
-----	-------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	16	6,80	7,32	7,75		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	8	0,00	0,07	0,13		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	8	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	8	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	8	0	2	17		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	8	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

Unité de gestion et d'exploitation : SY DES YVELINES Année : 2016

Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

UDI NEAUPHLE LE VIEUX CRESSAY

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
Turbidité nephélométrique NFU	2,4 NFU	05/10/2016	2.00
Nombre de dépassement des références de qualité			
1			

Conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, les eaux distribuées doivent être à l'équilibre calcocarbonique ou légèrement incrustantes.

Concernant l'UDI des Essarts les 4 Piliers, un dépassement de la turbidité a été observé le 11/08/2016. Une analyse de contrôle a été réalisée le 17/08/2016 et révèle de nouveau un dépassement de la turbidité. Une nouvelle analyse a été réalisée le 23/08/2016. Cette dernière révèle une eau conforme aux exigences de qualité.

Une analyse de contrôle de la teneur en fer total de l'eau prélevée à Les Essarts les 4 Piliers a été réalisée le 23/08/2017. Elle révèle une eau conforme aux exigences de qualité.

Une analyse de contrôle de la turbidité de l'eau prélevée à Neauphle le Vieux Cressay a été réalisée le 17/10/2016. Elle révèle une eau conforme aux exigences de qualité.



TTP S ROSAY F1 CGE EAU TRAITEE

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Limite(s) de qualité réglementaire(s)
Atrazine déséthyl	0,108 µg/l	28/06/2016	0,10

Nombre de dépassement des limites
de qualité :

TTP USINE LES BISMES

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
Equilibre calcocarbonique	(3.00) Eau légèrement agressive	07/03/2016	2.00

Nombre de dépassement des références de qualité :

UDI LES ESSARTS-LES 4 PILIERS

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date prélèvement	Référence(s) de qualité réglementaire(s)
Fer total	257 µg/l	17/03/2016	200.00
Turbidité néphélométrique NFU	2.7 NFU	11/03/2016	2.00
Turbidité néphélométrique NFU	2.8 NFU	17/03/2016	2.00

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Unité de gestion et d'exploitation : SY JOUARS-PONTCHARTRAIN Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP MÉLANGE 4 FORAGES CRESSAY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	26	6,80	7,20	7,50		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	6	42	43	45		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	7	0,10	0,70	2,30		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	6	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	6	36	37	37		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	6	95	97	99		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	3	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,98	1,13	1,25	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	6	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	6	9	10	11	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	3	0,00	0,01	0,01	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY JOUARS-PONTCHARTRAIN Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP		MELANGE 6 CRESSAY - SIRYAE							
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	34	7,00	7,22	7,40		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	12	41	43	45		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	13	0,16	0,49	1,50		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	12	36	37	38		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	12	98	102	107		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,85	1,04	1,25	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	13	8	11	15	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,00	0,01	0,02	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : SY JOUARS-PONTCHARTRAIN Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	F JOUARS PONT LES MOUSSEAUX									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES	
PH	pH	unité pH	T1	6	7,00	7,28	7,50			
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	3	35	36	37			
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	3	0,00	0,08	0,13			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	3	0	0	0	0		
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	3	0	0	0	0		
CL	Chlorures	mg/L	T1	3	35	35	36			
SO4	Sulfates	mg/L	T1	3	59	61	63			
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	1	0	0	0			
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	1	0,95	0,95	0,95	1,5		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	3	0,00	0,00	0,00	0,1		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	3	14	14	15	50		
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	1	0,00	0,00	0,00	0,1		
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	1	0,03	0,03	0,03	0,1		
SMZ	Simazine	µg/l	T1	1	0,00	0,00	0,00	0,1		

Unité de gestion et d'exploitation : USINE DE FLINS Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

USINE DE FLINS REFOULEMENT									
TTP									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	168	7,10	7,48	7,80		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	84	31	35	40		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	84	0,00	0,19	1,20		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	84	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	84	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	84	34	42	48		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	84	64	74	87		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	12	18	34	154		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,21	0,23	0,25	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	84	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	84	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	84	20	28	41	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	12	0,00	0,01	0,01	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : LA CHAPELLE LYONNAISE Année : 2016
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	USINE LA CHAPELLE VILLIERS
-----	----------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	25	6,90	7,35	7,70		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	12	35	36	37		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	13	0,00	0,26	0,66		
STRF	Entérocoques /100ml -MS	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	13	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	12	28	30	41		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	12	40	44	67		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	4	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	4	0,31	0,37	0,42	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	13	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	13	29	32	35	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	4	0,00	0,01	0,02	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	4	0,03	0,05	0,07	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	4	0,00	0,01	0,01	0,1	

Unité de gestion et d'exploitation : S.E.O.P. Année : 2016

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

USINE LOUVECIENNES									
TTP									
CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	144	7,10	7,58	8,00		
TH	Titre hydrotimétrique	°f	T1	72	29	33	38		
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	72	0,00	0,15	0,33		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	72	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	72	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/L	T1	72	30	32	33		
SO4	Sulfates	mg/L	T1	72	87	101	110		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	12	0	3	18		
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	12	0,18	0,21	0,24	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	72	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	72	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	72	11	15	17	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,01	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	12	0,00	0,01	0,03	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	

Délégation départementale des Yvelines
Département Veille et sécurité sanitaires
Service santé environnement

RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE NOTE EXPLICATIVE SUR LEUR CONTENU

Conformément à l'article D.1321-104 du code de la santé publique, le directeur général de l'agence régionale de santé établit, pour chaque maire et chaque président de syndicat d'alimentation en eau potable, un rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ce rapport est établi à partir des données du contrôle sanitaire, réalisé par l'agence régionale de santé conformément au code de la santé publique. Cette synthèse doit être publiée au recueil des actes administratifs dans les communes de 3500 habitants et plus.

Le rapport comporte les fiches suivantes :

1. Description des unités de distribution de l'UGE (fiche 1)

Une unité de gestion et d'exploitation (UGE) est un ensemble d'installations gérées par une même personne responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) (mairie ou syndicat d'eau) et un même délégataire (mairie ou syndicat en régie directe, ou distributeur privé).

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes PRPDE et délégataire.

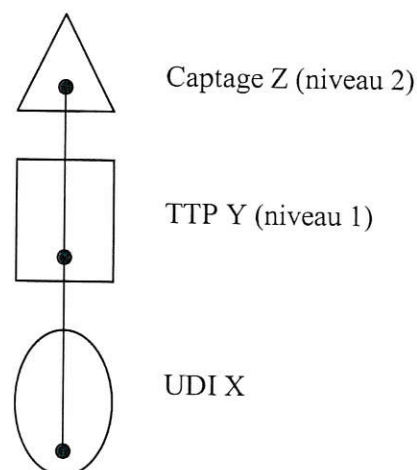
Pour chaque unité de distribution, sont listés les communes et quartiers desservis par cette UDI. La population concernée est indiquée (fiche 1).

2. Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE (fiche 2)

Pour chaque UDI de l'UGE, sont décrites les installations de captage d'eau (CAP - source ou forage) et de traitement-production d'eau (TTP - traitement et usines) qui l'alimentent. Ces installations sont classées par niveau, en amont de l'UDI concernée. *Par exemple :*

- si l'UDI X est alimentée par une TTP Y, la TTP Y est considérée de "niveau 1",
- Si cette TTP Y est elle-même alimentée par le captage Z, le captage Z est considéré de "niveau 2".

Pour les installations de niveau 1, il est précisé si l'installation alimente l'UDI de façon "permanente", "occasionnelle" ou "en secours". Les pourcentages d'alimentation indiqués permettent de déterminer l'existence de mélanges d'eau éventuels.



3. Situation administrative des captages d'eau (fiche 3)

Pour chaque captage dont la PRPDE est propriétaire, sont détaillées les différentes étapes de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de ce forage.

Si la PRPDE n'est pas propriétaire du(des) forage(s) qui alimente(nt) son(ses) UDI, cette fiche ne figure pas dans le rapport de l'UGE.

4. Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau (fiche 4)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), sont indiqués le nombre de prélèvements réalisés dans l'année et le taux de conformité des résultats d'analyses sur le plan bactériologique et chimique.

La conformité bactériologique et chimique de chaque prélèvement est ensuite détaillée. Elle prend en compte tous les paramètres analysés. Le "code PLV" correspond au numéro d'identification de chaque prélèvement.

5. Valeurs minima, moyennes et maxima des principaux paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire (fiche 5)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), un tableau présente les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

6. Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE (fiche 6)

Pour chaque installation (CAP, TTP et UDI), sont détaillés les prélèvements non-conformes aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique, le(s) paramètre(s) concerné(s) et la valeur atteinte. Un commentaire à la suite des tableaux peut apporter des précisions complémentaires.

Si aucune non-conformité n'a été constatée dans l'année, cette fiche ne figure pas dans le rapport.

A noter : Certaines UDI sont alimentées par des installations qui ne sont pas gérées par la même PRPDE (achats d'eau). Les données sur ces installations "amont" ne figurent pas dans le rapport de l'UGE concernée. Un extrait du rapport décrivant la(les) installation(s) en amont est joint au rapport, pour les installations contrôlées par la Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France. L'entête de cet extrait est donc au nom de l'UGE à laquelle appartient l'installation amont.

Le contrôle sanitaire des Eaux Destinées à la Consommation Humaine : Quelques focus pour 2017

Un nouveau paramètre à surveiller : le radon

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux mis en œuvre par l'Agence régionale de santé (ARS) et en application de la directive 2013/51/Euratom adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 22 octobre 2013 et transposée en droit français par arrêté ministériel du 9 décembre 2015 (fixant les modalités de mesure du radon dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) d'origine souterraine, y compris dans les eaux conditionnées à l'exclusion des eaux minérales naturelles et dans les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique), une étude sur la teneur en radon dans les EDCH a débuté en 2017.

Ainsi, en Île-de-France, un prélèvement d'échantillon d'eau aux fins d'analyse du radon est donc en cours de réalisation au titre de l'année 2017 sur les installations (au point de mise en distribution) pour lesquelles des analyses de type P1 ou P2 sont déjà prévues. Cette analyse dite « de référence » a pour objectif de dresser un état des lieux des teneurs en radon dans l'eau et déterminer si une surveillance particulière de ce paramètre et de la radioactivité doit être mise en place pour chacune des ressources utilisées pour produire de l'EDCH ainsi que sur le réseau de distribution alimenté par cette(ces) ressource(s).

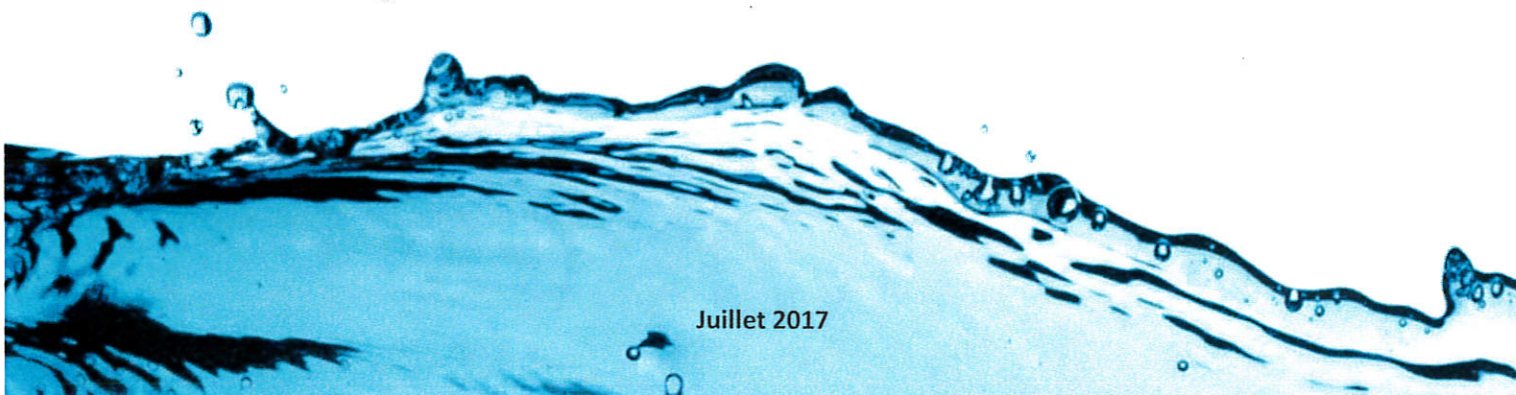
La surveillance du chlorure de vinyle monomère

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un composé chimique surveillé lorsque les canalisations, posées avant 1980, sont en PVC.

Depuis 2015, une campagne de surveillance du CVM est réalisée dans les Yvelines par l'ARS. À la suite de l'instruction de la Direction générale de la santé du 18 octobre 2012 (DGS/EA4/2012/366), les canalisations en PVC distribuant de l'EDCH avec une date de pose antérieure à 1980 (qui sont donc susceptibles de faire migrer du CVM dans l'eau) ont été recensées. Grâce à cet inventaire, la Délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Île-de-France a intégré la surveillance du paramètre CVM dans le contrôle sanitaire en ciblant les prélèvements sur les secteurs concernés.

Ainsi, des prélèvements d'échantillons d'eau, au domicile de particuliers volontaires ou dans des Établissements Recevant du Public (ERP) de ces secteurs, sont réalisés entre mai et septembre (le relargage du CVM dans l'eau, à partir des canalisations en PVC, augmente avec la température de l'eau) de chaque année pour surveiller les teneurs en CVM dans les eaux distribuées et s'assurer que les teneurs restent inférieures à la limite de qualité fixée à 0,50 µg/L dans le Code de la santé publique.

La cellule « Eaux » se tient à votre disposition pour répondre à vos questions : ars-dd78-eau@ars.sante.fr.



La gestion prévisionnelle du risque dans le domaine des Eaux Destinées à la Consommation Humaine :

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

La sécurité sanitaire de l'eau potable

La production et la distribution de l'eau sont des processus continus, sans possibilité de rappel de produit, d'où la nécessité d'une forte régulation pour en assurer la sécurité sanitaire. L'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) est le produit alimentaire le plus contrôlé mais son contrôle est essentiellement réalisé *a posteriori*, ce qui est insuffisant au vu des délais d'obtention des résultats et d'intervention.

En partant de ce constat, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a produit en 2004 des directives pour la qualité de l'eau de boisson dans lesquelles il est précisé que le meilleur moyen de garantir en continu la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable est d'appliquer une stratégie générale d'évaluation et de gestion des risques depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur. L'OMS a d'ailleurs continué à promouvoir les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) en éditant en 2010 un manuel d'aide à l'élaboration de cette stratégie.

Au niveau européen, la directive 98/83/CE relative à la qualité des EDCH fixe principalement des obligations de résultat (limites et références de qualité). Depuis 2015, la notion de PGSSE a été introduite dans les textes européens.

La réglementation française a déjà introduit cette démarche depuis plusieurs années et intègre de nombreux principes de la stratégie PGSSE. Il faut retenir que, dans les années à venir, les PGSSE deviendront obligatoires du fait de la déclinaison des textes européens qui s'imposeront au droit français.

Les actions engagées par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France

Le développement des PGSSE constitue un des enjeux majeurs des prochaines années dans le domaine de l'eau pour le Ministère chargé de la santé. Dans ce cadre, l'ARS Île-de-France s'est donnée pour mission d'accompagner l'engagement des Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (RPDE) dans cette démarche.

Que sont les PGSSE ?

Les PGSSE sont des stratégies de gestion préventive des risques du captage jusqu'au robinet du consommateur. Ils permettront de compléter la gestion des non-conformités *a posteriori* mais également d'optimiser la gestion des installations et de réduire les risques de dégradation temporaire de la qualité, avec des effets bénéfiques sur la santé publique.

Les PGSSE sont basés sur trois axes principaux :

- l'évaluation du système de production et de distribution d'eau (identification et évaluation des risques, mesure de maîtrise des risques),
- la surveillance opérationnelle des points de maîtrise (surveillance continue d'indicateurs attestant du bon fonctionnement des mesures de maîtrise),
- la mise au point d'un système de gestion (procédure de routine et en cas de crise, programme de formation, etc.).

Enfin, il est important de noter qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'eau. Ainsi, ces plans de gestion ne sont pas destinés à rester figés et sont amenés à être révisés périodiquement.

Quels avantages ?

Les avantages de la mise en place de la démarche PGSSE sont nombreux pour les différents acteurs.

Pour les PRPDE, la réalisation de ces plans, qui peut être considérée comme une première étape dans la démarche de certification, permet, entre autres :

- une amélioration de la connaissance et de la sécurité sanitaire des systèmes de production et de distribution,
- la mise en place d'une formation adaptée du personnel et donc une montée en compétences des intervenants,
- la maîtrise des dangers,
- une meilleure réactivité face aux alertes.

Le tout conduit globalement à une amélioration du service.

Pour les consommateurs, c'est essentiellement l'amélioration du service rendu qui les touche avec la diminution des non-conformités de l'eau distribuée, et donc une diminution du risque sanitaire encouru.

Pour les élus et les décideurs, l'engagement dans une telle démarche apporte un certain nombre d'avantages tels que :

- des éléments d'aide à la décision et à la priorisation des investissements/mesures/démarches à engager,
- des économies et une optimisation de la gestion du service.

La cellule « Eaux » se tient à votre disposition pour répondre à vos questions : ars-dd78-eau@ars.sante.fr.

